LE SITE EIFFAGEENERGIESYSTEMES-PLACEMENT.FR

Category: Placement, épargne
Tag: Enquête

Ce nom de domaine a été enregistré le 24/02/2022. Il est inscrit sur la liste noire de l'AMF depuis le 23/02/2022. Il a été usurpé l'identité d'une société réelle.

Le site internet

Il a été créé le 24/01/2022. Nous publions le whois :

https://www.whois.com/whois/eiffageenergiesystemes-placement.fr

Nos recherches

Le site n'est pas accessible. Cette opacité doit être un des critères qui doit vous faire fuir !

Il est inscrit sur la liste noire de l'AMF depuis le 23/02/2022.

https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/proteger-son-epargne/listes-noires-et-mises-en-garde

Il a été usurpé le nom d'un site de la société eiffage dont nous vous communiquons le vrai lien : https://www.eiffageenergiesystemes.com/home

Elle a mis un communiqué sur son site que nous reproduisons ci-dessous :

AVERTISSEMENT FRAUDE

L'identité d'Eiffage, ainsi que celle d'Eiffage Énergie Systèmes, est actuellement usurpée (fausses adresses mail : contact@eiffageenergiesystemes-placement.fr, contact@eiffage-placement.com, fausse plaquette Eiffage Énergie Systèmes…) afin de proposer des investissements à des particuliers dans des centrales solaires photovoltaïques avec des rendements très attractifs. Il s'agit d'une escroquerie. Nous vous invitons, si vous étiez approchés à nous en informer via le formulaire de contact disponible sur ce site et à déposer plainte si vous en êtes victime.

Nous vous communiquons diverses informations selon la situation.

Vous avez déjà versé des fonds que vous n'arrivez pas à récupérer ?

Si vous avez effectué un investissement qui se révèle être une arnaque, vous pouvez nous contacter à l'adresse placement@adcfrance.fr. Il faudra simplement nous transférer tous les mails reçus y compris les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

http://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 47 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle dont vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

Le numéro 152 de la revue Antipac

L'apparition de l'ADC France :

La revue Antipac n° 149

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

http://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

Vous êtes en contact avec le site sans avoir versé de fonds :

Nous publions ci-dessous des conseils pratiques pour détecter les sites frauduleux. Avant d'investir, faites les vérifications utiles. Cela va vous éviter des soucis importants. L'article publié fait 5 pages. Pour ne pas trop alourdir cette page, nous vous communiquons le lien :

http://adcfrance.fr/epargne/investir-avec-internet-les-conseils-utiles-de-ladc-france/

ATTENTION !

Si vous avez versé des fonds, vous devez impérativement déposer une plainte à la gendarmerie ou à la police dont vous dépendez. Il faut, si c'est le cas, préciser les documents personnels que vous avez pu donné aux escrocs.

Si vous avez envoyé un justificatif d'identité et / ou un justificatif de domicile sans avoir versé de fonds, vous DEVEZ FAIRE UNE MAIN COURANTE à la police ou la gendarmerie dont vous dépendez.

Vos coordonnées sont entre les mains d'escrocs. Ils peuvent les utiliser soit pour tenter de vous arnaquer avec un autre produit soit en les revendant à d'autres escrocs comme les brouteurs du Bénin par exemple. Si cela se produit, vous pouvez nous transférer les mails reçus à l'adresse placement@adcfrance.fr